

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|---------------|----|
| - en exercice | 13 |
| - présents | 10 |
| - votants | 11 |
| - absents | 3 |

Date de convocation :

17 mai 2023

Date d'affichage :

17 mai 2023

VOTE

| | |
|--------------|----|
| - POUR | 11 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230524-047_2023-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Marc-André DABAT (pouvoir à Rodolphe PAPET)

Absents : Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°047/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉVENEMENT « 50 ANS DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS »

Le Maire expose :

La médiathèque municipale de St-Jean-St-Nicolas souhaite participer à la valorisation du parc national des Écrins et fêter son 50e anniversaire en proposant un atelier d'écriture animé par la journaliste, romancière et photographe, Caroline Audibert, en juillet 2023, sur la commune de St Jean St Nicolas.

L'atelier est à destination des adolescents et des adultes. Le projet est de se reconnecter avec ses sens et la nature par une immersion en milieu naturel et de réaliser une production d'écrit.

La dépense subventionnable prévisionnelle de l'événement se monte à **760 €**.

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

↳ **SOLLICITER** le parc national des Écrins pour la réalisation de cette action à hauteur de **620 €**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du